

Appel à Projets / Réseau HAPA

# Des clefs pour votre projet d'Habitat Partagé et Accompagné

**Règlement intérieur**

Ouverture le 15 mai 2020

Clôture le 17 juillet 2020

## I - Envie de concrétiser votre idée d'un habitat partagé et accompagné ?

### A. Ce programme est fait pour vous !

Vous avez une idée ou un embryon de projet pour un habitat partagé et accompagné ? Vous vous posez mille et une questions pour entamer ou faire avancer votre projet, dans des domaines très variés ? Vous avez besoin d'acquérir des connaissances techniques, envie de partager avec d'autres votre aventure et de vous inscrire dans un réseau de professionnels motivés par les mêmes valeurs ?

Ce programme est fait pour vous ! Conçu par des porteurs de projets désormais ouverts, il vous permettra de transformer l'essai et d'avancer sereinement vers l'ouverture de votre habitat partagé et accompagné.



### B. Ce qu'il peut vous apporter

Conçu sur une durée de 8 mois, ce parcours d'accompagnement contient :

**# Ateliers d'intelligence collective** vous permettant de clarifier votre intention de projet, de mesurer votre capacité (individuelle et collective) à le mener, d'identifier les leviers et contraintes de votre projet

**# Accompagnement individualisé** par un

porteur de projet avancé, membre du réseau HAPA, pour vous accompagner et vous aiguiller dans la structuration de votre projet sur différents axes : financier, juridique, immobilier, partenarial....

**# Echanges entre pairs** et constitution de votre propre réseau utile à la suite de votre projet,

**# Une logique apprenante**, dans l'esprit des valeurs de l'habitat partagé et accompagné et vous permettant de consolider votre culture de l'Habitat Partagé et Accompagné,

**# Une aide de 5 000€ à votre projet !** (versée à une personne morale, en une ou deux fois et au plus tard à la fin de l'accompagnement)

### C. Un programme porté par un acteur majeur de l'Habitat Partagé et Accompagné

Le programme est conçu par le réseau HAPA et réalisable avec le soutien de Malakoff Humanis.

Le réseau HAPA se définit comme un réseau de porteurs de projet qui s'entraident. Né fin 2017, il a pour objectif principal de contribuer au développement national des formes d'habitat partagé et accompagné pour que toute personne vulnérable puisse choisir librement un « chez soi », proche de son bassin de vie et pleinement intégré à la vie de la Cité, par le biais d'une coopération d'acteurs solidaires au sein d'un réseau. Réunissant des personnes qualifiées, des sympathisants et des porteurs

de projets à différents stades de développement, il favorise l'entraide entre les acteurs pour permettre le déploiement de projets d'habitats partagés et accompagnés.

Développer un parcours d'accompagnement s'inscrit donc pleinement dans cette logique, le programme étant conçu dans un esprit de « pair à pair ».

Malakoff Humanis s'engage depuis de nombreuses années, par son action sociale, dans des actions d'envergure avec des partenaires engagés dans l'économie sociale et solidaire ayant des liens institutionnels nationaux, afin de contribuer à l'émergence de projets innovants pour proposer des solutions pragmatiques et reproductibles pour accompagner durablement les personnes fragilisées et les protéger chaque jour : bien vieillir, perte d'autonomie, aidants, handicap, fragilités sociales. Le partenariat avec le Réseau HAPA est dans la continuité d'un premier appel à projets réalisé en 2018. Aussi, le 18 février 2020, les membres de la commission sociale de Malakoff Humanis AGIRC-ARRCO ont donné leur accord pour soutenir ce parcours d'accompagnement via l'octroi d'une subvention au réseau HAPA.

## D. Les valeurs du réseau HAPA et l'esprit du parcours

### **# Entraide**

Le réseau HAPA se définit avant tout comme un réseau de porteurs de projet qui s'entraident.

Chaque porteur, quelque soit la maturité de son projet, acquiert progressivement une expérience et des savoirs qu'il peut être à même de partager avec ses pairs. Chaque porteur a également des compétences et savoirs propres à son métier de base, ses projets antérieurs... qui peuvent rendre service ou renseigner d'autres porteurs de projet. Interconnaissance, échanges, co-développements, autant d'outils pour favoriser l'entraide !

### **# Diversité**

Chaque habitant est unique, chaque projet d'habitat partagé et accompagné est unique ! Le réseau entend contribuer à l'émergence des projets, dans le respect de l'identité et l'histoire de chacun et veiller à ce que la diversité des projets soit préservée et encouragée, pour répondre au mieux à la diversité des besoins qui s'expriment en tout point du territoire national.

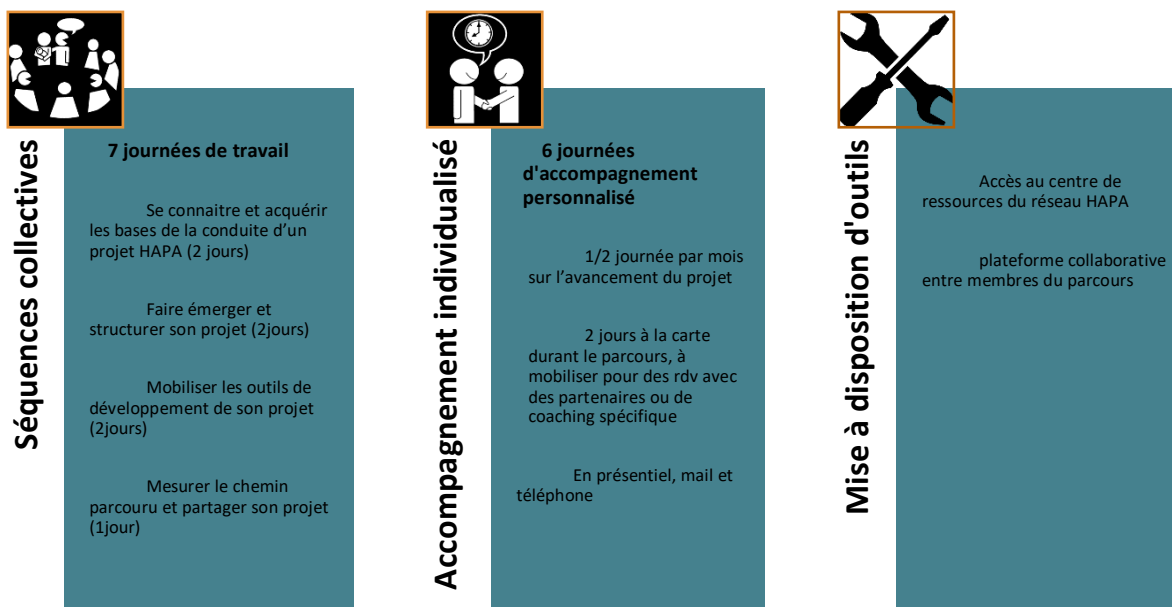
### **# Inclusion**

Le réseau HAPA promeut les formes d'habitat partagé et accompagné pour que les personnes vulnérables puissent choisir librement un « chez soi ». Rester maître de ce choix, c'est garder le pouvoir de décider de sa vie, d'en rester acteur et au-delà d'être acteur de la société.

### **# Solidarité**

Les porteurs de projet s'entraident dans un esprit de solidarité pour faire exister leurs projets, qui visent à renforcer la solidarité dans notre société. En promouvant des habitats intégrés à la vie locale, urbaine ou rurale, le réseau HAPA entend contribuer à développer et faire vivre des liens indispensables pour le vivre-ensemble.

## E. La démarche d'accompagnement proposée



## II - Qui peut répondre à l'appel à candidature ?

L'appel à candidatures s'adresse aux porteurs d'idée ou de projet d'habitat partagé et accompagné respectant les critères suivants :

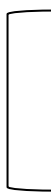
- Avoir une intention de projet d'habitat pour des personnes vulnérables par leur handicap ou leur vieillissement. Le projet concerne un habitat regroupé (logements indépendants et espaces de vie partagés) assorti d'un projet de vie sociale et partagée. Il sera en cohérence avec [la définition de l'habitat partagé et accompagné du réseau HAPA](#). \*
- Avoir ciblé son public,
- Avoir ciblé son territoire d'implantation,
- Avoir préfiguré la constitution d'une équipe projet réunissant des compétences complémentaires,
- Avoir éventuellement constitué une structure juridique pour porter le projet (association, ESUS...).

Dans le cas d'équipe projet constituée, une seule personne sera amenée à suivre le parcours, à désigner par l'équipe dès la réponse à l'appel à candidature.

Il n'y a pas de critères propres aux personnes. Les profils des porteurs de projets candidats peuvent être divers : professionnels du médico-social, de l'habitat, de l'économie sociale et solidaire... C'est aussi ce qui fera la richesse du parcours !

### A. Processus de sélection des candidatures

#### Les étapes du processus de sélection



## PHASE 1

- # date limite de dépôt des candidatures : 17 juillet 2020
- # analyse des candidatures par l'équipe en charge du parcours
- # communication de la liste des projets retenus pour les jurys : début sept. 2020

## PHASE 2

- # jurys régionaux (auditions des projets retenus) : du 14 au 18 Septembre 2020
- # communication de la liste des projets retenus le 25 Septembre 2020

- # démarrage du parcours d'accompagnement : Octobre 2020

## B. Les critères de sélection

Les candidatures seront retenues selon les critères suivants :

### # Adéquation aux valeurs de l'habitat partagé et accompagné

- Le projet envisagé concerne les personnes handicapées ou les personnes âgées qu'elles soient autonomes ou non.
- Le projet vise la création de logements à caractère privé et d'espaces communs à partager, lieu de construction des sociabilités.
- La liberté de choix des habitants est au cœur du projet : liberté de choisir son domicile, vis-à-vis du projet de vie sociale.
- Le projet s'inscrit dans une logique de solidarité et de partage de la vie quotidienne.
- Le projet est envisagé dans le souci de l'accessibilité financière au plus grand nombre.

### # Ancrage territorial

- Le territoire d'implantation du projet est ciblé.
- Le porteur de projet a structuré des partenariats ou appuis locaux, propice au développement de son projet.
- Le projet s'inscrit dans un environnement adapté, c'est-à-dire en proximité des services et équipements, de manière à faciliter l'inclusion dans la vie de la cité.

### # Adéquation équipe/projet

- Des compétences complémentaires sont réunies autour du projet, sous la forme d'un collectif, d'une association ou autre personne morale.
- Un chef de projet, qui suivra intégralement le parcours, est identifié.

## C. Le dossier de candidature

Le dossier de candidature ci-joint est à compléter et adresser par mail : [aap2020@reseau-hapa.eu](mailto:aap2020@reseau-hapa.eu)

Accès au dossier de candidature : <https://www.reseau-hapa.eu/appel-a-projet/>

### \* Définition de l'Habitat Partagé et Accompagné par le réseau HAPA:

- L'HABITAT PARTAGÉ ET ACCOMPAGNÉ est, tel que le conçoit le Réseau HAPA, un domicile privé pour des personnes fragilisées.
- Motivés par une cause commune, les habitants y vivent en proximité et partagent des espaces multiples et des services impliquant l'intervention d'accompagnants professionnels du champ social ou médico-social.
- C'est cette cause commune qui anime les partenaires pour monter et faire vivre cet habitat, et qui anime les habitants pour y vivre.
- Elle peut se traduire par l'adhésion à une charte.
- Il est constitué d'un logement partagé ou de plusieurs logements regroupés avec des espaces communs, adaptés aux besoins des habitants, dans un ensemble à taille humaine et situé au cœur de la cité, avec un souci d'accessibilité financière.

### III - Adhésion au règlement et droits de propriété intellectuelle

Le fait de participer à l'appel à projets vaut acceptation pleine et entière de chacune des clauses du présent règlement dans sa totalité. Les PORTEURS DE PROJETS (qu'ils soient CANDIDATS ou LAUREATS), autorisent sauf avis contraire expresse, toute exploitation promotionnelle interne et externe qui pourrait être faite par le réseau HAPA et son partenaire de leur nom et de leur image, sans prétendre à d'autres droits ou rémunération que la dotation leur revenant. Cette autorisation est valable pour tout support connu ou inconnu à ce jour (journaux, Intranet, Internet, tout type de support médias et réseaux sociaux, etc.) pour le monde entier, et pour une durée de 5 ans à compter de la date de fin de l'appel à projets. A cette date d'échéance, le réseau HAPA et son partenaire n'utiliseront plus les noms et images des porteurs de projets dans de nouveaux supports de communication. Le Réseau HAPA, organisateur de l'Appel à Projets, considère les informations et contenus médias transmis par le PORTEUR DE PROJET comme ayant obtenu le consentement des personnes concernées. Les PORTEURS DE PROJET sont responsables de l'exactitude des informations qu'ils communiquent.

Les projets déposés ne doivent contenir aucun élément qui contrevienne ou porte atteinte à quelque droit que ce soit, y compris, sans s'y limiter, au droit d'auteur, à un brevet ou à une marque de commerce ou tout autre droit de propriété intellectuelle, droits de la personnalité, au droit de publicité ou au droit à la protection de la vie privée de quelque personne physique que ce soit.

– Les informations recueillies sur les formulaires de dépôt candidature à l'appel à projets (dépôts de projets et votes) sont enregistrées dans un fichier informatisé par le Réseau HAPA pour les besoins de l'Appel à projets. Elles sont conservées pendant 5 ans à compter de la date de fin de l'appel à projets et sont destinées à la structure organisatrice de l'appel à projets. Celle-ci s'engage à respecter la réglementation en vigueur applicable au traitement de données à caractère personnel et, en particulier, le règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 applicable à compter du 25 mai 2018. Conformément à cette nouvelle réglementation CNIL2, vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant et les faire rectifier en contactant le Réseau HAPA.